

DROIT FISCAL - DOUANES

L'inscription aux examens oraux est obligatoire via le secrétariat

					Samedi 16 août
Lundi 18 août	Mardi 19 août	Mercredi 20 août	Jeudi 21 août	Vendredi 22 août	Samedi 23 août
Management des opérations et de la qualité Examen écrit à 18h - 0/41 Th. Pironet		Procédures douanières contentieuses Examen écrit 16h-18h - N3a 1/23 V. Franssen & Y. Melin			
Lundi 25 août	Mardi 26 août	Mercredi 27 août	Jeudi 28 août	Vendredi 29 août	Samedi 30 août
Classement tarifaire Examen écrit 16h-18h - N3a 1/23 M. Bourgeois	Droit fiscal européen : matières approfondies Examen écrit à 18h - 0/17 I. Richelle	Import/Export Examen écrit 16h-18h - N3a 1/23 R. Van de Sande		TVA en douane Examen écrit 14h - 16h - N3a 1/23 F. Coutureau & Ph. Noirhomme	TVA Examen écrit à 9h - 0/59 V. Sepulchre
Lundi 1er septembre	Mardi 2 septembre	Mercredi 3 septembre	Jeudi 4 septembre	Vendredi 5 septembre	Samedi 6 septembre
	Procédures spéciales en douane Examen écrit 16h - 18h - N3a 1/23 N. Laurent	Droit du commerce international Ph. Vincent Examen écrit 9h à 11h Sart-Tilman	Customs Compliance Examen écrit 16h - 18h - N3a 1/23 M. Bourgeois	Éléments de droit fiscal européen Examen écrit à 18h - 1/49 I. Richelle	
Lundi 8 septembre	Mardi 9 septembre	Mercredi 10 septembre			
		DELIBERATIONS			

Droit pénal : travail écrit de commentaire d'une décision judiciaire mise à disposition, par la rédaction d'un texte de 2 à 5 pages maximum pour la date ultime du 20 août à 12h. envoi par mail à a.masset@uliege.be en demandant un accusé de réception, en faisant part des réflexions que cette décision inspire en lien avec les cours dispensés, avec l'ouvrage de référence (Guide juridique de l'entreprise), et en lien avec les propres connaissances théoriques et pratiques personnelles, même en marge de la matière mais évidemment en connexion avec celle-ci. Style et forme sont à soigner.

Droit du commerce international : voir horaire Celcat.